EHPAD de ROCHEFORT-EN-TERRE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DU JEUDI 3 SEPTEMBRE 2026

PRÉSENTS :
Madame BERNARD Roselyne, Monsieur GRELET Claude, Madame LE MARTELOT Adrienne,
Madame TOBIE Anne-Marie (Représentants des résidents)
Madame BAUVILLE Marie-Renée, Madame LE BARON Mireille, Madame PÉDRON Corinne,
Madame RIVIERE Josiane, (Représentantes des familles)
Madame LE DUIGOU Laurence, Madame RICHARD Claire (Représentantes du personnel)

Madame ANDRIEUX Fanny (Directrice), Madame ARS Nathalie (Cadre de santé),
Madame AGUESSE Pascale (Représentante de la municipalité de Rochefort-en-Terre),
Madame NOBLET Charlène (Coordinatrice de la vie sociale),
Madame QUELLEC Lydie (Adjoint des cadres)

EXCUSÉS :
Monsieur JOSSELIN Éric (Représentant du personnel)
Madame ROUSSEL Monique (Représentante du Conseil d'Administration)
Madame LE VISAGE Geneviève (Représentante de la municipalité de Rochefort-en-Terre)
Madame NATIVELLE Emily (Infirmière coordinatrice)

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Le compte rendu de la réunion du 16 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil de la Vie Sociale.

INSTALLATION DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Les nouveaux membres du Conseil de la Vie Social (CVS) sont accueillis par Madame ANDRIEUX.

La signature du Règlement intérieur du Conseil de la Vie Sociale est reportée à la prochaine séance.
Conformément à l'article n°8, le président est élu parmi les membres représentants les personnes accueillies :
Présidente : Madame LE MARTELOT Adrienne
Vice-présidente : Madame BERNARD Roselyne
Il est convenu qu'une alternance sera mise en place entre la présidente et la vice-présidente, à raison d'une année chacune.

Les membres du CVS désignés pour représenter le conseil aux différentes instances de l'établissement sont les suivants :

- ✓ Représentante des familles siégeant au Comité Ethique : Madame PÉDRON Corinne
- ✓ Représentantes des résidents siégeant au Conseil d'administration :
- ✓ Madame BERNARD Roselyne et Madame LE MARTELOT Adrienne

EPRD 2026

Madame ANDRIEUX présente un point sur les finances de l'établissement.

Recettes

	Montant
Groupe 1 – Produits de la tarification * *(ARS, Conseil Départemental, Résidents)*	9 826 537.99 €
Groupe 2 – Autres produits relatifs à l'exploitation (Repas, Siemaj, panneaux photovoltaïques...)	167 000.00 €
Groupe 3 – Produits financiers, produits exceptionnels *(Reprise de nos provisions en lien avec l'opération de travaux)*	486 000.00 €
TOTAL	**10 479 537.99 €**

* La tarification de l'EHPAD est liée à l'activité et aux caractéristiques des personnes accompagnées. Elle est calculée selon une équation tarifaire qui prend en compte le GMP et le PATHOS. Le GMP permet de mesurer le niveau de dépendance des résidents, tandis que le PATHOS évalue leurs besoins en soins. Ces éléments sont pris en compte dans la détermination des financements de l'établissement. Ils sont évalués en moyenne tous les 5 ans. Cette évaluation s'effectue à un instant T, ce qui, parfois créé un décalage entre la réalité quotidienne et l'évaluation menée.

Charges

	Montant
Groupe 1 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante *(Augmentation des dépenses liées au transport de l'accueil de jour, diminution des dépenses liées à l'énergie et au chauffage)*	1 17 500.00 €
Groupe 2 – Dépenses afférentes au personnel *(Hausse des dépenses d'intérim, prise en compte de la hausse des cotisations CNRACL)*	7 621 275.96 €
Groupe 3 – Dépenses afférentes à la structure *(Maintenance des bâtiments, dotation aux amortissements, frais financiers)*	1 766 765.00 €
TOTAL	**10 565 540.96 €**

Le résultat prévisionnel est déficitaire : - 86 002.97 €
La capacité d'autofinancement de l'établissement est de 379 997.03 €

➢ **Tableau de financement prévisionnel 2026**

- Ressources : 481 497,03 €
 - ✓ Subventions : 51 500 € (fin de subvention AG2R)
 - ✓ Dépôts et Cautions : 50 000 €
- Emplois : 2 411 872,00 €
 - ✓ Remboursement des emprunts : 566 872,00
 - ✓ Dépôts et Cautions : 50 000 €
 - ✓ Investissements : 200 00 €
 - ✓ Fin de l'opération de travaux : 1 005 000 €

Madame ANDRIEUX informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que la barrière située à l'entrée du site de Grand Jardin sera remise en fonctionnement à l'issue des travaux réalisés par la municipalité.
Elle informe également les membres du Conseil de la Vie Sociale de la présence de plusieurs malfaçons constatées sur le site de Grand Jardin. Outre les fuites d'eau déjà identifiées, une malfaçon a notamment été constatée au niveau du patio situé devant le bureau des infirmières. Il a été relevé l'absence de dispositif d'évacuation des eaux pluviales. Tous les éléments sont en cours de traitement.

● **RETOUR D'EXPÉRIENCE – CANICULE**

Madame ANDRIEUX informe les membres du Conseil de la Vie Sociale de l'activation de notre plan de continuité de l'activité - Plan bleu durant la période de canicule.

L'établissement avait anticipé la mise en place de mesures adaptées face aux fortes chaleurs, puis a renforcé son dispositif à la demande de la Préfecture, relayée par l'ARS.
Afin de garantir la sécurité et le bien-être des résidents, plusieurs mesures ont été mises en œuvre :

- ✓ La mobilisation de renforts et des stagiaires présents au sein de l'établissement, ainsi que de Charlène ;
- ✓ La fermeture temporaire du PASA ;
- ✓ L'annulation des activités extérieures et des activités intérieures lorsque les conditions de température et de confort n'étaient pas satisfaisantes ;
- ✓ L'adaptation des menus, avec notamment la proposition de repas froids et la mise à disposition de laitages, fruits, glaces et autres aliments adaptés à la période de fortes chaleurs ;
- ✓ La possibilité pour les résidents de bénéficier d'un espace rafraîchi au minimum trois heures par jour ;
- ✓ Pour l'accueil de jour, le maintien de l'accueil selon le libre choix des résidents et de leurs proches, en fonction des conditions et des possibilités de chacun.

Madame ANDRIEUX précise que l'établissement a rencontré des difficultés d'approvisionnement en ventilateurs, malgré une anticipation des besoins dès le mois de mars 2026. Enfin, elle indique que des travaux sont prévus afin que l'ensemble des maisonnées de La Mare soient climatisées.

Madame LE BARON fait remarquer que de la soupe a été régulièrement servie au dîner durant la période de canicule.
Madame RICHARD précise que les résidents en faisaient la demande.
Il est rappelé que les résidents de l'EHPAD sont peu habitués à consommer du gaspacho.

Madame LE BARON fait part de son insatisfaction concernant les conditions d'hygiène des résidents notamment durant la période de canicule. Elle rappelle qu'avant la réorganisation du site de la Mare, les résidents bénéficiaient de deux douches par semaine, contre une actuellement.
Il est rappelé que certains résidents présentent un niveau de dépendance plus important et nécessitent, de ce fait, davantage de temps pour les soins d'hygiène. Cette situation peut avoir un impact sur l'organisation et le temps consacré aux douches.

Madame ARS précise qu'il n'est pas possible, dans l'organisation actuelle, d'assurer deux douches par semaine le matin pour l'ensemble des 28 résidents de la maisonnée.
La question est de savoir comment l'organisation pourrait être adaptée afin de permettre, lorsque cela est nécessaire, de proposer une seconde douche dans la journée aux résidents.

Madame ANDRIEUX informe les membres du Conseil de la Vie Sociale avoir reçu un courrier d'une famille du site de Grand Jardin faisant part de son mécontentement concernant la température élevée dans la chambre d'une résidente.
La famille précise que, malgré le fait que la résidente puisse se rendre dans une salle climatisée, la température de sa chambre reste particulièrement élevée et sollicite le CVS sur la recherche de solutions/préconisations.
Madame ANDRIEUX indique que des films solaires seront prochainement installés sur les fenêtres les plus exposées à la chaleur.

Madame AGUESSE indique que la municipalité mène actuellement une réflexion sur l'amélioration du confort thermique des bâtiments. Elle propose que les résultats de ce travail puissent être partagés avec l'établissement afin d'identifier les éventuelles pistes d'amélioration.

Madame LE BARON s'interroge sur les mesures mises en place pour les résidents alités.
Madame ARS précise que, pour ces résidents, une vigilance renforcée est assurée, notamment par des passages plus réguliers, une hydratation fréquente, l'utilisation de ventilateurs, ainsi que de brumisateurs par exemple.

Madame RIVIERE indique qu'à l'occasion d'un rendez-vous programmé, elle est venue chercher son frère et a constaté que celui-ci n'était pas rasé et que ses chaussettes étaient mises à l'envers.
Cette situation interpelle Madame ANDRIEUX, qui précise qu'elle ne relève pas d'une problématique de l'organisation interne mais de bonnes pratiques professionnelles.
Elle rappelle que les équipes disposent d'une autonomie dans l'organisation de l'accompagnement quotidien des résidents afin de s'adapter au plus près des besoins et ce en lien avec l'infirmière référente.
Madame ANDRIEUX précise que des réunions d'équipe sont programmées prochainement afin d'échanger sur ces différents points et de rappeler les attentes en matière d'accompagnement des résidents

Madame LE DUIGOU fait état d'un manque de cohésion au sein de certaines équipes et souligne la nécessité de renforcer l'accompagnement et l'intégration des nouveaux professionnels.
Madame RICHARD ajoute que certains nouveaux professionnels indiquent maîtriser les pratiques attendues, mais que celles-ci ne seraient pas systématiquement mises en œuvre dans leur accompagnement quotidien des résidents.

ACTUALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT

Projet de la Mare

Madame ANDRIEUX rappelle que le projet de réorganisation du site de La Mare avait été présentée aux membres du Conseil de la Vie Sociale lors de la réunion d'octobre 2025.
A cette occasion, les représentants des familles avaient été questionnés.
Elle précise que l'organisation précédente était en place depuis plusieurs années, sans modification majeure depuis 2015.

La réflexion engagée s'est notamment appuyée sur les résultats de l'évaluation externe, de l'enquête de satisfaction ainsi que sur les valeurs portées par l'établissement.
Ces différents éléments ont permis d'identifier les points forts de l'organisation existante ainsi que les axes d'amélioration, notamment en matière de vie sociale et d'entretien des locaux.

Dans le cadre de cette réflexion, sept groupes de travail, constitués de personnes volontaires, ont été organisés, ainsi que deux assemblées générales.
La nouvelle organisation du site de La Mare a été mise en place en février 2026.

Madame ANDRIEUX précise qu'une assemblée générale à destination des familles s'est également tenue le 23 juillet 2026.
Elle indique enfin que toutes les personnes ayant sollicité un rendez-vous individuel dans le cadre de cette réorganisation ont été reçues.

Madame PÉDRON indique avoir été reçue par Madame ANDRIEUX et Madame ARS à la suite des différents constats et observations formulés par les familles, au nombre de 4.
Elle explique que certaines familles avaient fait le choix d'intégrer le site de La Mare en raison de l'organisation en petites maisonnées accueillant 14 résidents. Elle souligne que le passage d'une organisation à 14 résidents à une organisation regroupant 28 résidents modifie sensiblement le cadre de vie.
Les familles font notamment état des constats suivants :

- ✓ une déambulation plus importante au sein des espaces de vie ;
- ✓ une augmentation du niveau sonore, perçue comme pouvant perturber certains résidents ;
- ✓ des entrées de résidents dans les chambres d'autres résidents ;
- ✓ un cadre de vie qui, selon les familles, ne correspond plus à celui qui avait motivé leur choix initial ;
- ✓ un sentiment de diminution de la présence des professionnels ;
- ✓ la présence de professionnels moins familiers des résidents ;
- ✓ le sentiment que l'établissement s'apparente davantage à un service hospitalier qu'à un lieu de vie.

Madame PÉDRON souligne que certains résidents ne sont pas en capacité d'exprimer eux-mêmes leurs ressentis ou leurs difficultés. Elle estime ainsi qu'il revient aux proches et aux représentants des familles de faire remonter leurs observations et de porter leur parole. Madame PÉDRON souligne par ailleurs la qualité du travail réalisé par l'équipe infirmière du site de La Mare.

Madame ANDRIEUX reconnaît qu'au début de la nouvelle organisation, un manque de convivialité avait été constaté au sein des nouvelles maisonnées. Elle précise toutefois que l'ambiance s'est progressivement apaisée et que les espaces sont aujourd'hui davantage investis et conviviaux.
Elle rappelle également que la nouvelle organisation n'a pas entraîné de diminution des effectifs.

Madame ANDRIEUX souligne qu'une organisation repose sur un collectif de professionnels et que l'enjeu est de parvenir à faire travailler l'ensemble des équipes de manière cohérente et complémentaire. L'objectif est de retrouver davantage de stabilité dans l'organisation et dans les équipes.

Elle indique que plusieurs difficultés se concentrent actuellement au sein de la maisonnée Moulin-Arvor, trois constats ayant notamment été formulés concernant cette maisonnée.
Enfin, Madame ANDRIEUX rappelle que ces derniers mois ont été marqués par de nombreux mouvements de personnel, d'autant plus en période estivale, ce qui a pu avoir des répercussions sur la stabilité et le fonctionnement des équipes.

Madame LE BARON demande combien de professionnels sont présents par maisonnée et par jour ?
Madame ANDRIEUX précise que chaque équipe est composée de 12 soignants et est organisée de la manière suivante :

- Du lundi, mardi, jeudi et vendredi : 7 professionnels sont présents par jour, répartis entre le matin et le soir.
- Le mercredi et le week-end : 6 professionnels sont présents par jour, répartis entre le matin et le soir.
- Une équipe hôtelière complète également l'organisation présente du lundi au dimanche

Madame ANDRIEUX précise que les principaux points d'amélioration concernent l'organisation du mercredi et du week-end. Elle souligne la nécessité de réfléchir aux solutions pouvant être mises en œuvre au regard des moyens actuellement disponibles.

Vie sociale

Charlène fait un point sur les animations :

- ✓ Séances de médiation animale à l'EHPAD, en octobre et novembre : 3 séances par site
- ✓ Séjour vacances : du 7 au 11 septembre pour les résidents de La mare
- ✓ Projet théâtre : pour les résidents de La Mare, en partenariat avec le centre social de Limerzel – 6 séances avec la comédienne Juliette BESSOU
- ✓ Projet d'échange avec les écoles de Rochefort-en-Terre et de Pluherlin "Parlons des veillées d'antan", avec un conteur
- ✓ Intervention d'un nouveau groupe de musique CHAGAREMAL, le 18 septembre

- ✓ Repas savoureux :
 - Mercredi 30 septembre : Roz-Eole
 - Mercredi 7 octobre : Moulin-Arvor
 - Mercredi 4 novembre : Lys-Arz
 - Mercredi 18 novembre : Chant des Vagues & Jardin Fleuri
 - Mercredi 25 novembre : Orée des Bois
- ✓ Téléthon : 1er week-end de décembre
- ✓ Spectacle de noël : date non fixée

L'équipe d'animation sera renforcée avec l'arrivée de Madame Caroline DUHAMEL, qui interviendra à hauteur de 80 %, ainsi que par l'accueil d'une stagiaire pendant une année.

Madame PÉDRON précise que, dans le cadre de l'activité « Cinéma Senior », les films diffusés sont choisis par les résidents eux-mêmes.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Travaux rue Graslin :
Madame AGUESSE s'interroge sur les éventuelles difficultés rencontrées par les professionnels et/ou les visiteurs pour accéder à l'EHPAD dans le cadre des travaux en cours rue Graslin. Elle demande également si la signalétique mise en place est suffisamment claire pour leur accès à l'établissement.

Appel à projet :
Le projet « Vie affective et sexuelle » sera reconduit en 2027. Dans le cadre de ce projet, une sexologue intervient auprès des professionnels et des résidents afin de les accompagner et de les sensibiliser aux questions relatives à la vie affective et sexuelle.

Centre de traitement des chèques :
La Direction Générale des Finances publiques (DGFiP) informe de la fermeture prochaine du centre de traitement des chèques, prévue en juin 2027.
Afin d'anticiper cette évolution, les familles seront invitées, dès le début de l'année 2027, à privilégier le règlement des factures par prélèvement automatique ou par virement bancaire.

Sécurisation site de Grand Jardin :
Madame BAUVILLE demande si des travaux de sécurisation des espaces extérieurs du site de Grand Jardin sont prochainement prévus, notamment le long de la voie « pompiers », compte tenu de la présence d'un ravin.

Pour la Mare,
Mme Adrienne LE MARTELOT

Pour Grand Jardin,
Mme Roselyne BERNARD

La Directrice,
Mme Fanny ANDRIEUX